

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 12/12/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

NIGLO – Constitution de société

Référence : L027632

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 25 octobre 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



Avis de constitution NIGLO Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros Siège social : 18 Locmaria, 56700 KERVIGNAC Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Kervignac du 17.10.24, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : NIGLO Siège : 18 Locmaria, 56700 KERVIGNAC Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 2 000 euros Objet : Achat, vente et réparation de bâches, vente et réparation d'auvent de caravanes ; achat et vente de tous produits, import-export ; site internet et vente en ligne et sur les marchés Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Emmanuel ROUX, demeurant 18 Locmaria, 56700 KERVIGNAC La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT.

Consulter cette annonce en ligne

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
